

Le relevé prouve que le prix des aliments à Montréal et à Toronto était un pour cent moins élevé qu'à Winnipeg. Mais les prix à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à Halifax étaient 9 p. 100 plus élevés, ce qui donne un écart de 10 p. 100 par rapport aux prix de Montréal et de Toronto.

Suivent ensuite certaines données supplémentaires intéressantes relevées au cours de cette enquête spéciale sur les prix de détail. Chose assez étrange, le numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa publie un article intitulé: «Reversing an old trend; Civil Service moving toward regional salary rate system.» L'article se lit en partie ainsi:

De plus en plus dans la Fonction publique, la rémunération a tendance à s'écarter de l'échelle nationale uniforme pour adopter des taux régionaux.

On trouve ensuite un compte rendu d'une discussion avec le président du Conseil du Trésor (M. Drury), au cours de laquelle il tient des propos détestables au sujet de l'écart entre le taux de rémunération d'un postier de la Colombie-Britannique où les salaires sont élevés et celui du facteur de Buctouche, Nouveau-Brunswick, où les salaires sont faibles. Celui-ci effectue le même travail, mais il est à peu près le plus haut salarié de l'endroit.» Je viens de citer des chiffres au sujet du plus haut salarié de Buctouche, Nouveau-Brunswick, mais je dois ajouter qu'il est décourageant d'entendre ces remarques peu flatteuses au sujet de ceux qui, pour une raison ou une autre, décident de vivre dans la région atlantique. Cet article du journal d'aujourd'hui signale clairement qu'il existe un écart de 10 p. 100 entre le salaire de l'employé le mieux payé à Buctouche et celui de son confrère et compatriote de Montréal et de Toronto.

M. T. J. Dooling, agent de service de la section Ministère des Travaux publics de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, a rédigé une communication des plus intéressantes au sujet des taux de traitement nationaux des employés de la fonction publique au Canada. Elle est datée du 30 novembre 1971, et même s'il ne me reste pas beaucoup de temps, je voudrais en citer une couple d'extraits. A la page 2, M. Dooling déclare:

Selon l'étude intitulée «Interregional Disparities in Income», préparée par M. S. E. Chernick pour le Conseil économique du Canada, le temps influe peu ou pas sur la hausse ou la baisse des disparités. L'auteur déclare dans la conclusion de cette étude: «Dans l'ensemble, l'analyse souligne une importante disparité de revenus par habitant dans les diverses régions et localités du Canada. Elle est un peu plus importante en termes de revenu réel. Tandis que l'importance de la disparité de revenu relative a fluctué avec l'évolution de l'activité économique, la tendance à plus longue échéance, pour une période d'environ 40 ans, indique peu ou pas de changement.»

Puis, à la page 6 se trouve une remarque du député de York-Simcoe (M. Roberts):

Après un siècle de progrès, près du quart des familles canadiennes vivent au seuil ou en-deça du seuil de la pauvreté. Dans le passé les programmes se sont attaqués aux symptômes de la pauvreté plutôt qu'à celle-ci.

Finalement, une observation du chef de l'opposition (M. Stanfield):

A peu près tous les ministères fédéraux s'occupent du problème de la disparité régionale.

Le point important est certes qu'à peu près tous les ministères s'occupent du problème, sauf évidemment le Conseil du Trésor qui s'emploie à négocier des traitements en institutionnalisant à forfait la disparité des salaires à laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres ministères s'évertuent à mettre fin.

Il est un peu injuste de s'éloigner de la substance de la motion de l'honorable représentante, qui porte sur le prix

élevé des aliments, mais j'ai cru pertinent de mentionner la disparité continue non seulement des prix des aliments mais aussi des revenus disponibles pour acheter ces aliments dans les provinces de l'Atlantique. Il m'arrive souvent de penser que dans notre pays nous risquons ce qu'un de mes amis a appelé le provincialisme galopant, sujet qui pourrait peut-être faire l'objet d'un autre débat. Étant donné les éléments d'information fournis par les fonctionnaires de l'État, les ministres et les députés, il me paraît mauvais qu'un département du gouvernement cherche à les ignorer et, par le truchement des négociations collectives, à assurer une continuation de quelques-unes des disparités que tant de services gouvernementaux tentent avec la plus grande énergie de faire disparaître.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques brefs commentaires ce soir à cause de l'attitude vraiment hypocrite à mon sens que prend le Nouveau parti démocratique en présentant cette motion. Celle-ci ne mentionne aucunement les autres éléments qui entrent dans l'indice du coût de la vie, et ce bien que depuis 1961, l'année qui a servi de base à cet indice, les produits alimentaires aient enregistré une hausse de moins de deux tiers par rapport à certains autres composants de cet indice.

A mon avis, c'est rendre un bien mauvais service aux cultivateurs canadiens et à d'autres producteurs de denrées que d'accuser l'alimentation d'être la grande responsable de la hausse des coûts. C'est surtout vrai à un moment où les producteurs de denrées de base ont connu une période où ils ont touché pendant plusieurs années des recettes beaucoup trop petites pour leurs produits.

M. Woolliams: Personne n'a affirmé le contraire.

L'hon. M. Olson: D'après la motion, le gouvernement n'aurait pas su faire face au problème de la hausse soutenue des prix dans le domaine de l'alimentation. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a fait plus tôt une intervention dans laquelle il a exposé la position du parti conservateur, semble-t-il, et innocenté tous ceux qui jouent un rôle dans l'industrie de la transformation et de la distribution des aliments. Autant dire que, d'après ce parti, les augmentations touchées par les producteurs primaires depuis quelques mois sont cause de cette hausse du coût de la vie.

M. Fairweather: Vous savez bien que ce n'est pas vrai,

L'hon. M. Olson: Le député pourra relire son discours demain. Il a excusé les détaillants, les transformateurs et une foule d'autres personnes. D'après lui, cette augmentation serait imputable aux impôts uniquement.

M. Woolliams: Ne le citez pas à faux.

L'hon. M. Olson: C'est ce vers quoi tendait tout son discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie. Le débat a été fort intéressant jusqu'ici.

M. Fairweather: Le ministre n'est pas exact dans ses citations.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le débat est très intéressant jusqu'ici, mais je prie les députés de bien vouloir laisser le ministre qui a la parole de poursuivre son discours.

• (2030)

L'hon. M. Olson: Merci, monsieur l'Orateur. Je rappelle à l'honorable député d'en face que j'ai écouté très paisi-